

La lettre de la

CPDT

Conférence Permanente
du Développement
Territorial

n° 58
Janvier 2022

03

Intensification et requalification
des centralités pour lutter
contre l'étalement urbain et la
dépendance à la voiture

07

Territoires en
mutation : les
acteurs s'adaptent !

11

Formation CPDT : bilan
des journées communes
aux CATUs et agents du
DATU

L'année 2021 s'est clôturée avec le traditionnel colloque de la CPDT « Territoires en mutation : les acteurs s'adaptent ! ». Pour la seconde fois consécutive il a dû se dérouler en version webinaire. Il a été suivi en direct par près de 400 participants. Dix orateurs ont abordé, sous divers angles, les capacités d'adaptation des villes et des territoires en réponse aux enjeux notamment environnementaux et économiques de ce 21^e siècle. Les brefs comptes-rendus des différentes présentations inciteront certainement une part du lectorat de la Lettre à en savoir plus en visionnant les vidéos des interventions accessibles via notre site internet.

Cette lettre aborde en dossier une partie des volets d'une recherche initiée il y a deux ans et particulièrement attendue car en phase avec l'objectif du Gouvernement de mettre fin à l'étalement urbain : « Intensification et requalification des centralités pour lutter contre l'étalement urbain et la dépendance à la voiture ». Une note de recherche parue en octobre en est issue « La production de logements à l'échelle régionale : tendances et perspective » et deux membres de l'équipe de recherche ont accompagné les formateurs pour le programme 2021 dont le fil rouge était « centralités et commerces ».

Poursuivant sur le succès de la formule de 2020 et la volonté de co-construire un socle de compétence partagé, la formation 2021 a proposé trois journées communes aux agents du SPW-TLPE-Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme et aux Conseillers en aménagement du territoire et urbanisme des communes wallonnes. Un article revient sur les activités proposées lors de la visite autonome de Marche-en-Famenne et des workshops ainsi que sur les objectifs poursuivis.

Depuis début janvier, le programme 2022 de la CPDT est entamé. Les recherches pluriannuelles débutées en 2020 « Intensification et requalification des centralités pour lutter contre l'étalement urbain et la dépendance à la voiture », « Dynamiques économiques émergentes et nouveaux enjeux territoriaux », « Des outils au service de l'acceptabilité sociale des projets d'urbanisme ou d'aménagement du territoire » et « Tourisme et territoire : gérer le passé et préparer l'avenir » clôtureront leurs travaux en mettant l'accent sur la communication des résultats. La collection des « Atlas des paysages de Wallonie » s'enrichira d'ici une année d'un tome supplémentaire « Les Côtes lorraines ».

Epinglées dans le Plan de relance de la Wallonie, les friches, ressource précieuse dans la maîtrise de l'urbanisation à travers leur réhabilitation, feront l'objet d'une nouvelle recherche en 2022 et 2023. Le programme de travail 2022 prévoit également que l'expertise de la CPDT soit sollicitée pour seconder l'administration et l'auteur de projet en charge de l'actualisation du Schéma de Développement du Territoire.

Les coordinateurs de la CPDT
Valérie Cawoy, Martin Grandjean et Jean-Marc Lambotte

La Conférence Permanente du Développement Territorial

Coordinatrice de la CPDT :

Annick Fourmeaux,
SPW - Territoire, Logement, Patrimoine,
Energie
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Namur
annick.fourmeaux@spw.wallonie.be
Tél. 081/33.21.35

Les équipes de recherche

ULB-IGEAT

Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire

CP 130/2, Av. F. Roosevelt 50
1050 Bruxelles
valerie.cawoy@ulb.be
Tél. 02/650 65 60
Coordination : Marie-Françoise Godart & Valérie Cawoy

UCL-CREAT

Centre de Recherches et d'Études pour l'Action Territoriale

Place du Levant 1 - 1348 Louvain-la-Neuve
sabine.gerard@uclouvain.be
Tél. 010/47 21 27
Coordination : Yves Hanin & Martin Grandjean

ULiège-Lepur

Centre de recherche en Sciences de la Ville, du Grand Territoire et du Milieu rural

Allée de la Découverte 9 B52/3
- 4000 Liège
jm.lambotte@uliege.be
Tél. 04/366 58 93
Coordination : Jean-Marie Halleux & Jean-Marc Lambotte

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur notre site : cpdt.wallonie.be ou par voie postale, en téléphonant au 1718 ou en envoyant votre demande à ediwall@spw.wallonie.be

Vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner ? Envoyez votre demande à valerie.cawoy@ulb.be

Éditrice responsable :

Annick Fourmeaux

Conception de la Lettre :

Benoît Kensier

Crédit photographique et illustrations :

CPDT

Code ISSN : 2466-9067 (P) - 2736-3988 (N)



Cette recherche s'intéresse à la mise en œuvre de l'objectif de freiner l'étalement urbain et d'y mettre fin à l'horizon 2050. Cet objectif ne pourra être atteint que par une augmentation de l'efficacité de l'urbanisation en termes de localisation, de densité et d'intensité. Des changements dans les pratiques d'aménagement du territoire vont devoir s'opérer, notamment par une optimisation de la consommation foncière (ou artificialisation) et par une augmentation du renouvellement urbain... Pour y parvenir, voici quelques analyses et pistes de réflexions émises durant la deuxième année de cette recherche de trois ans !

INTENSIFICATION ET REQUALIFICATION DES CENTRALITÉS POUR LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN ET LA DÉPENDANCE À LA VOITURE

En vue d'opérationnaliser la fin progressive de l'étalement urbain, garantir la mesure et l'évaluation du phénomène à l'échelle locale est une priorité des autorités. Actuellement, le processus d'artificialisation est approché via la réalisation d'un bilan entre superficies artificialisées et non artificialisées à des moments donnés. Quelles nuances la

recherche apporte-t-elle à ces bilans d'artificialisation nette ?

Derrière leurs chiffres, ces bilans d'artificialisation ne montrent ni les processus d'artificialisation et de désartificialisation à l'œuvre ni leur spatialisation. Pourtant, comprendre ces éléments permettrait de faire le lien entre l'artificialisation et l'étalement

urbain qui sont deux notions souvent confondues. La recherche travaille donc sur une nouvelle méthode qui permette de caractériser et de mesurer le suivi de l'artificialisation et de l'étalement urbain à l'échelle communale et infra-communale pour que les acteurs du territoire disposent d'une base de connaissances utiles pour définir des actions à cibler prioritairement.

Cela permet aussi de mettre en avant une série de dynamiques déjà en cours et qui concernent la désartificialisation ou la re-naturalisation de parcelles.

Les outils communaux SDC, GCU et SOL utilisés par les décideurs locaux peuvent-ils convenir aux objectifs de lutte contre l'étalement urbain ? N'y a-t-il pas un changement de paradigme à opérer ?

L'équipe de recherche s'est effectivement demandée si ces outils permettaient de rencontrer réellement l'objectif de lutte contre l'étalement urbain. Cette analyse s'est effectuée par le prisme du renforcement des centralités en partant du constat que l'attractivité de ces dernières était décisive pour attirer les habitants et freiner l'étalement urbain en dehors celles-ci.

Il en ressort que les outils d'aménagement du territoire urbain sont actuellement orientés pour cadrer le développement de nouvelles urbanisations mais sont insuffisants pour cadrer la requalification, la consolidation et la protection des centralités, notamment pour les objectifs liés à la qualité et la végétalisation de l'espace public. Il faut donc repenser les outils SDC, GCU et SOL avec comme objectif l'adaptabilité de nos territoires et la constitution d'un cadre de vie de qualité et désirable, tant pour le logement que pour les activités.

Ces outils ont été mis en scène dans un jeu de carte très instructif...

En effet, les outils du CoDT ont été explorés au regard de huit ambitions de qualité pour voir comment ils pourraient devenir de véritables leviers pour une intensification de qualité des centralités wallonnes. Avec les CATUs et agents du SPW-TLPE-DATU suivant la Formation CPDT, la recherche a mis en avant et a testé, via un jeu de carte, les indicateurs et dispositions qui permettent de cadrer cette intensification de qualité. Il en ressort une analyse détaillée d'une dizaine d'indicateurs et de dispositions de projet jugés comme étant les plus pertinents (densité, mixité, division du bâti, végétalisation, etc.).

Le jeu de carte a également permis d'observer une très grande variabilité d'utilisation de ces outils et d'application des indicateurs par les acteurs du territoire. Certains d'entre eux ne les utilisent d'ail-

leurs pas et travaillent plutôt au cas par cas en fonction des projets ou des lignes directrices données par les autorités. Cela met en évidence l'importance de disposer d'un cadre qui permette de s'équiper d'un argumentaire plus solide dans la validation et mise en place des projets d'aménagement.

Quelles sont donc les pistes d'adaptation des outils communaux (SDC, GCU et SOL) que la recherche propose pour contenir l'étalement urbain notamment par le renforcement de l'attractivité des centralités ?

Pour que ces outils permettent d'atteindre l'ambition de renforcement qualitatif des centralités, il faut, d'une part, les envisager à partir de 4 axes fondamentaux qui sont l'intensification (recyclage du tissu urbanisé, densité et mixité fonctionnelle), la création d'espaces publics attractifs, les aspects paysagers et environnementaux, et l'éco-mobilité et, d'autre part, assurer leur complémentarité avec d'autres outils tels que les plans communaux de mobilité et de développement de la nature (PCM ou PDCN), parmi d'autres.

Comme expliqué précédemment, la recherche a mis en évidence une petite dizaine de dispositions de projet particulièrement pertinentes pour encadrer l'intensification qualitative via ces outils. Cependant, il est apparu dans notre analyse de terrain que la définition et l'application de ces dispositions n'étaient pas maîtrisées et en conséquence, prêtaient à de multiples interprétations qui sont autant de portes ouvertes à des incompréhensions entre demandeurs de permis et décideurs locaux. Nous avons dès lors travaillé à définir et à détailler les modalités d'application de ces dispositions.

Enfin, il semble très important de penser l'intensification des territoires à partir de différentes logiques de projets de manière à nuancer les mesures à prendre sur les différentes zones du territoire. En effet, la requalification des centralités peut prendre diverses formes suivant que l'on parle, par exemple, de la protection d'un site patrimonial, de la requalification d'une friche ou de la consolidation d'un tissu en bordure de centralité.

Comment les acteurs de terrain vont-ils pouvoir s'approprier ces pistes d'adap-

tation des outils communaux ?

C'est l'objet des travaux de 2022 ! La recherche aboutira sur la publication d'un vademecum à propos de l'intensification qualitative des centralités urbaines et villageoise à destination des acteurs de l'aménagement territorial.

La limitation de l'étalement urbain pose la question de l'impact social que les mesures prises auront sur l'accessibilité financière au logement. Quelles sont les premières recommandations que vous pouvez donner aux décideurs locaux en termes de mesures d'accompagnement applicables au contexte wallon pour préserver une accessibilité financière au logement ?

Notre analyse de la littérature internationale et nos entretiens avec divers acteurs wallons du logement nous permettent de conclure qu'une réduction de l'offre en terrains, via la mise en œuvre d'une politique d'arrêt de l'artificialisation, peut effectivement entraîner une hausse des coûts du logement et une exacerbation des problèmes d'accessibilité financière à ce dernier.

Pour éviter cela, il est essentiel d'accompagner la limitation de l'artificialisation par la mise en place d'une politique de promotion du logement abordable. Ceci passe par des combinaisons d'instruments de politique du logement (aides à la pierre et aides à la personne) et d'aménagement du territoire tel que le zonage inclusif. Ce dernier consiste à définir une proportion de logements à caractère social dans la production de logements et d'appliquer celle-ci, par exemple, via des charges d'urbanisme. L'inscription de ces instruments dans la planification doit permettre d'assurer la prévisibilité de l'impact de ces mesures, tant pour les promoteurs que pour les particuliers. Par ailleurs, il est important que les pouvoirs publics s'investissent davantage dans une politique foncière active (achat ciblé de terrains, production foncière, portage foncier, etc.) d'une part pour produire du logement abordable sur des terrains publics et d'autre part en vue de réguler le marché du logement.

Suivant le plan de secteur, il subsiste en Wallonie une abondance de gisements fonciers destinés à l'urbanisation résidentielle qui ne sont pas encore artificio-

lisés. La lutte contre l'étalement urbain pourrait passer par la requalification de ces terrains en zone non-constructible. Ce procédé entraînerait néanmoins des frais importants d'indemnisation des propriétaires. L'équipe de recherche a donc procédé à une évaluation des gisements fonciers qui pourraient être protégés de l'urbanisation à moindres coûts d'indemnisation en appliquant quelques mécanismes juridiques. Quels sont-ils ?

Le CoDT, dans son article D.IV.38, prévoit en effet une obligation d'indemnisation des propriétaires des parcelles qui subissent un changement d'affectation. La recherche a développé une analyse juridique qui a mis en évidence deux possibilités légales d'éviter de grever les finances publiques par des indemnités de moins-values foncières.

La première possibilité consiste à modifier le plan de secteur sans effectuer de changements d'affectation. Cela est possible par l'utilisation de prescriptions supplémentaires ou de périmètres de protection, à l'instar de ceux qui existent déjà en surimpression aux affectations tels que le périmètre d'intérêt paysager ou de liaisons écologiques.

La deuxième possibilité est de supprimer des surfaces constructibles pour lesquelles il existe une exception à l'obligation d'indemnisation, tel que prévu dans le CoDT. Cette obligation dépend en effet de deux conditions cumulatives : le bien doit être apte à recevoir une construction et être riverain d'une voirie suffisamment équipée. La première condition concerne la présence de risques naturels ou d'un site protégé par la loi sur la conservation de la nature (article D.IV.57 qui spécifie diverses conditions dans lesquelles un permis peut être refusé ou assorti de conditions particulières). Dans notre analyse, nous nous sommes limités à identifier les gisements fonciers situés dans un aléa d'inondation élevé, soumis à des contraintes karstiques fortes ou situés à l'intérieur d'un site protégé par la loi sur la conservation de la nature.

Pour la seconde condition, nous avons étudié la jurisprudence pour déterminer quel niveau d'équipement peut être exigé pour considérer que la voirie est « suffisamment équipée ». Nous identifions deux critères indispensables : l'équipement à la

Une publication de la CPDT pour en savoir plus sur les tendances et perspectives de la production de logements à l'échelle régionale

La présente note de recherche fait état de la situation de la production de logements en Wallonie à l'échelle régionale au regard de deux dimensions qui caractérisent l'étalement urbain : la consommation foncière et sa localisation. Pour approcher celles-ci, les analyses portent principalement sur l'évolution des besoins en logements et sur l'évolution de l'offre en logements au niveau wallon. L'approche proposée se veut principalement quantitative.

Il ressort des analyses que la production actuelle de logements semble être plus efficiente que par le passé au niveau de la consommation de la ressource foncière. La production de logements via la réalisation d'immeubles à appartements, devenue dominante ces dernières années, explique en grande partie ce phénomène. De plus, ce type de logement prend majoritairement place au sein d'un tissu bâti non dispersé, à proximité d'une bonne desserte en transport en commun ou disposant de services de base. Ces résultats encourageants pour la lutte contre l'étalement urbain sont cependant à nuancer au vu du nombre de logements produits et de la croissance démographique. Pour les dernières années, il est en effet relevé au niveau régional une production de logements supérieure à la croissance du nombre de ménages.

Les enseignements issus des travaux sont ainsi articulés autour de quatre chapitres.

Le premier reprend les tendances observées au niveau de la production de logements en analysant les évolutions de la demande et de l'offre en logements à travers la dynamique démographique (évolution du nombre d'habitants et de ménages) et à travers le nombre et le type de logements produits.

Le second s'intéresse à la localisation des constructions neuves.

Le troisième aborde la question de la consommation foncière résidentielle ob-

servée ces dernières années en la remettant en perspective à l'aide de différents indicateurs.

Le quatrième chapitre présente les dernières perspectives démographiques et quelques grandes dynamiques en cours susceptibles d'influer sur la consommation foncière résidentielle future.

Enfin, la conclusion tente, sur base des constats dressés, de dégager des enseignements phares relatifs à la production de logements en cours et future.

La présente note de recherche vise également à actualiser les constats mis en évidence dans la note de recherche « Perspectives démographiques et production de logements en Wallonie – Le point sur les chiffres » datant de 2014 et à en questionner les conclusions.



Cette note de recherche est consultable et téléchargeable dans la rubrique « Publications » du site de la CPDT !

fois en eau et en électricité et un revêtement solide. Sur cette base, nous avons identifié les gisements fonciers qui ne sont pas desservis en eau ou en électricité à partir de données obtenues auprès de la SWDE¹, de la CILE², d'ORES³ et de RESA⁴ (offrant une couverture d'environ 90% du territoire wallon).

Les communes auraient-elles intérêt à se pencher sur ces modalités techniques permettant de contourner la problématique de l'indemnisation liée à un changement d'affectation ?

Le potentiel de gisement foncier qui pourrait être protégé de l'urbanisation par un changement d'affectation sans indemnisation s'élève à 23.000 hectares, soit 42% des disponibilités foncières en zones d'habitat ou d'habitat à caractère rural. Dans certaines communes, ce potentiel s'élève même à 75% de ces disponibilités foncières. Il est donc clair que ces modalités pourraient jouer un rôle important vis-à-vis de l'objectif de limitation de l'artificialisation, que ce soit par des modifications du plan de secteur ou à travers le refus de permis. Il nous semble toutefois que la modification du plan de secteur aurait l'avantage de clarifier la situation pour de nombreuses propriétés qui, bien qu'actuellement associées à une zone constructible, ne seront dans les faits jamais urbanisées. Les communes ont un rôle important à jouer dans le choix de ces gisements fonciers qui seraient à réaffecter à des zones non urbanisables, notamment pour prendre en compte le contexte local et le fait qu'il n'est pas forcément opportun de « réaffecter » tout le potentiel.

Les débats qui entourent la réduction de l'étalement urbain en Wallonie associent systématiquement la production de nouveaux logements à de l'artificialisation. Cependant, il ne faut pas oublier que les gisements fonciers et bâtis associés aux terrains déjà artificialisés ont la capacité de participer à la production de nouveaux logements et donc à la lutte contre l'étalement urbain. Sur base de constat, quel est l'apport de la recherche pour permettre une meilleure connaissance, à une échelle infra-communale, de ce potentiel de logements ?

La recherche s'est attachée à préciser l'apport que représentent les données du cadastre pour mieux quantifier le recyclage urbain, en termes d'importance relative

dans la production actuelle de logements et en termes de potentiel de densification résidentielle. La part de recyclage urbain avait été estimée auparavant sur la base des données de permis en distinguant les constructions neuves des modifications de bâtiments existants. Avec les données du cadastre, on dispose de plus d'informations sur l'historique d'une parcelle et on peut notamment déterminer, parmi les constructions neuves, quelles sont celles qui sont construites sur terrains vierges et quelles sont celles qui sont construites sur terrains préalablement artificialisés. Sur la période de 2010 à 2016, on estime que le recyclage urbain (constructions sur terrain artificialisé et modifications de bâtiments existants) a contribué à la production de logements à hauteur de 37%.

Les données du cadastre ont également été utilisées afin d'identifier le potentiel de production de logements par différents modes de densification douce, en termes de superficie de terrain ou de superficie plancher et en termes de nombre de logements supplémentaires potentiels. L'analyse conclut qu'en moyenne, il est théoriquement possible de produire 20% de logements supplémentaires par commune, sans artificialiser de nouvelles terres et sans aller vers une densification qui dénaturerait l'urbanisme local. Au niveau régional, ce potentiel de logements supplémentaires apparaît largement suffisant pour répondre aux besoins démographiques projetés, même en se limitant à densifier les zones situées à proximité des services de base et des transports en commun.

Les pouvoirs publics ont un rôle-clé à jouer pour que la densification résidentielle s'accompagne d'un maintien ou renforcement de la qualité des lieux ? Quelles réflexions essentielles doivent accompagner ces démarches ? Faut-il remettre en question les formes d'habitat actuelles ?

Effectivement, il est important de souligner le caractère théorique du potentiel que nous avons identifié. Il faut évaluer en fonction des contextes s'il est opportun de le mettre en œuvre et surtout, il est important que cette densification résidentielle s'accompagne d'une réflexion sur l'amélioration de la qualité et de l'attractivité des lieux. En l'absence de planification et de mesures d'accompagnement, la densification peut prendre des formes peu qualitatives et générer différents problèmes. Les pouvoirs publics ont donc un rôle à

jouer pour baliser la production d'espaces verts, la qualité architecturale et urbaine, la gestion de la mobilité, du stationnement ou des alternatives à la voiture, etc.

Par ailleurs, il apparaît que le potentiel de densification est relativement peu mobilisé, ce qui s'explique en grande partie par l'importance des disponibilités foncières destinées à la construction sur terrain vierge. Dans un objectif de lutte contre l'étalement urbain, il apparaît essentiel de mettre en place une politique volontariste de nature à rendre viables les opérations de recyclage et d'intensification des terrains artificialisés, sans quoi le potentiel théorique identifié risque bien de n'être que faiblement mobilisé.

Enfin, revoir les formes d'habitats actuelles peut être une solution. Cependant, il faut par-dessus tout sortir de la dichotomie maison versus appartement que l'on retrouve trop souvent dans les outils et qui peut être un frein à la mise en place de solutions urbanistiques innovantes. En effet, le logement peut prendre de nombreuses formes (habitat léger, colocation, copropriété, etc.) et les besoins évoluent en même temps que la société et l'éclatement de la bulle familiale ou l'émergence quasi généralisée du télétravail. A l'inverse, il est important de veiller à la qualité des logements produits en termes de taille, d'ensoleillement, d'espaces de vie, d'espaces de rangement, de flexibilité d'usage, etc. Les pouvoirs publics ont ainsi un rôle à jouer dans la diffusion de nouveaux référents liés aux types de logement.

Equipe de recherche

Responsables scientifiques :

Yves HANIN (CREAT-UCLouvain)
Jean-Marie HALLEUX (LEPUR – ULiège)

Chercheurs :

Charlotte BERNIER (LEPUR – ULiège)
Sophie BLAIN (LEPUR – ULiège)
Alice BOODTS (LEPUR – ULiège)
Vincent BOTTIEAU (CREAT-UCLouvain)
Thibaut CROUGHS (LEPUR – ULiège)
Bénédicte DAWANCE (CREAT-UCLouvain)
Valentine DEFER (LEPUR – ULiège)
Stéphanie DEMEULEMEESTER (CREAT-UCLouvain)
Réginald FETTWEIS (LEPUR – ULiège)
Martin GRANDJEAN (CREAT-UCLouvain)
Sébastien HENDRICKX (LEPUR – ULiège)
Jean-Marc LAMBOTTE (LEPUR – ULiège)
Alexandre LECLERCQ (CREAT-UCLouvain)
Barbara LE FORT (CREAT-UCLouvain)
Hélène VAN NGOC (CREAT-UCLouvain)
Pierre-François WILMOTTE (LEPUR – ULiège)

1. Société wallonne des Eaux

2. Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux

3. Opérateur des réseaux gaz et électricité

4. Gestionnaire de réseau de distribution d'énergie, Électricité, Gaz naturel



En ce début de millénaire, divers chocs et crises secouent les territoires les menant à évoluer, soit par les effets subis, soit dans un objectif de résilience. Voici notre retour sur les différentes interventions du colloque 2021 que vous pouvez (re)-visionner entièrement sur le site de la CPDT !

TERRITOIRES EN MUTATION : LES ACTEURS S'ADAPTENT !

Contexte actuel et capacités d'adaptation des villes et des territoires pour répondre aux enjeux du 21^e siècle

Villes et territoires : contributions de l'Union Européenne

Thomas de Béthune
*DG Regio, Team leader
Urban Policy à la Commission Européenne*



L'Union Européenne a débloqué des fonds exceptionnels pour financer des solutions visant à rendre les territoires plus résilients et résistants face aux chocs économiques et résistants face aux chocs économiques et résistants face aux chocs économiques liés aux risques climatiques et sanitaires. Pour la première fois, l'aide économique s'adresse aux villes et régions et non plus seulement aux états. Plusieurs initiatives ont été prises par la Commission européenne pour soutenir le développement de la résilience des territoires :

Le Green Deal ou « pacte vert » pour l'Europe

Cette initiative vise à soutenir économiquement la transition verte et numérique en développant des actions telles que la construction d'une économie circulaire inclusive et résiliente permettant de préserver la nature et la biodiversité.

Le Plan de relance européen Next Generation EU

Suite de la crise de la Covid, les 27 pays de l'UE se sont mis d'accord sur la mise en place d'un vaste Plan de relance européen doté d'un budget global de 750 milliards d'€. Pour obtenir un financement, les états européens sont invités à présenter un plan d'action axé prioritairement sur la mobilité verte, la rénovation des bâtiments, l'énergie propre, la protection de la biodiversité et des ressources en eau, l'économie circulaire, etc. La Région wallonne devrait bénéficier d'une enveloppe d'environ 1,5 milliard d'euros dans le cadre de ce plan de relance tandis que la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait être subsidiée à hauteur d'un demi-milliard. La Région wal-

lonne a également signé un prêt de plus d'un milliard avec la banque européenne d'investissements dans le cadre du réaménagement des berges post-inondations et de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

La politique de cohésion

Cette politique met particulièrement le focus sur les régions et villes. Elle vise à financer principalement des projets verts en s'alignant sur le Green Deal. Il est ici question d'encourager de nouveaux systèmes économiques tels que l'économie circulaire tout en soutenant financièrement les régions qui seraient particulièrement impactées par la remise en question de leur structure socio-économique. Pour guider les territoires, l'UE met à disposition le « STRATBOARD ». On y retrouve, définies par secteur, les priorités de toutes une série de stratégies développées au niveau européen. L'utilisateur peut y rechercher les municipalités de taille similaire à la sienne et comparer les différentes stratégies appliquées.

Ville neutres pour le climat et intelligentes

Cette initiative vise à sélectionner 100 villes qui seront assistées dans leur transformation systémique pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2030. Toute commune d'une taille indicative de 50 000 habitants peut participer à la sélection de ces 100 villes. L'appel à projets est lancé et il serait intéressant qu'au moins une ville wallonne y participe...

Développement d'une agglomération de villes petites et moyennes face aux défis des transitions

Yannick Vissouze

France. *Directeur Général Adjoint au Développement Economique, à l'Emploi et à la Transition Numérique au sein de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane*



La pandémie a permis de redécouvrir le potentiel immobilier, touristique, économique ou industriel des territoires périphériques et des villes de dimensions moyennes. En France, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane en est un bel exemple : à travers une collaboration intercommunale performante, elle a relevé le défi d'oser la création de nouveaux projets en se basant sur l'humain et les savoir-faire pour viser un destin collectif au regard de l'ensemble des enjeux de transition. Ce territoire rural, situé à proximité de la métropole de Lille, y a été contraint après avoir subi un choc socio-économique majeur en 2021

Déployer une stratégie locale suite à un évènement traumatisant

Le 16 septembre 2021, la Communauté d'Agglomération a pris connaissance de l'annonce de la fermeture du site historique d'une grande firme du secteur automobile, un secteur particulièrement fragilisé par la transition énergétique et la mutation vers la mobilité électrique. Sans tarder, une mobilisation a eu lieu pour accompagner les salariés vers une transition professionnelle. Le pari a été fait de réinventer la dynamique du territoire en misant sur la capacité des salariés à mettre leurs savoir-faire à contribution d'autres branches d'activité plus en phase avec la demande actuelle du secteur industriel.

Les acteurs locaux ont été mobilisés au sein d'une même démarche : définir quels projets émergents sur le marché industriel pourraient être développés sur le territoire. Si l'offre foncière a été une condition nécessaire dans le projet de relance du territoire, la coopération entre les acteurs du territoire et la capacité de créer une

confiance collective et un esprit de synergie ont été déterminantes. En juillet 2021, la friche industrielle a pu être revitalisée par la création d'un nouveau parc industriel à la hauteur du rebond économique attendu.

La boussole de la résilience : des éléments de repère pour construire un territoire résilient

Louise Rhodde

France. *Cheffe de projet Résilience Territoriale au Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)*



L'inévitable transition écologique qui s'opère actuellement, et qui implique une transformation profonde de la société, génère de nouveaux risques sociaux et politiques. Les territoires sont régulièrement soumis à des perturbations de nature différente et interdépendantes. Face à ces risques, leur résilience devient une nécessité. Un territoire résilient peut être défini comme ayant la capacité d'anticiper tout type de perturbation, d'agir pour en atténuer les effets, de se rétablir après la perturbation et enfin, de s'adapter et se transformer.

Sur base de ce constat, le Cerema a créé un guide « La boussole de la résilience » (disponible gratuitement en ligne). Cet outil livre aux acteurs de l'aménagement du territoire une série de principes d'action pour mettre en œuvre la résilience. En voici quelques-uns :

Connaissance, anticipation et réaction

Pour être résilient, un territoire doit connaître les risques liés à ses vulnérabilités et savoir comment celles-ci peuvent rentrer en synergie les unes avec les autres. Cette connaissance doit être partagée de façon à ce que l'ensemble des acteurs se l'approprient et puisse construire en amont des plans de gestion de crise et post-crise qui soient cohérents entre eux.

Anticiper les risques passe par la mise en place de moyens techniques et humains pour surveiller les vulnérabilités et menaces. L'information doit pouvoir être relayée par des systèmes de transmission efficaces au moment où les niveaux d'alerte préalablement définis sont franchis.

La capacité de réaction mettra bien souvent en pratique l'innovation et l'expérimentation du territoire. Cela suppose un changement de paradigme qui consiste à développer une culture du retour d'expérience et à prendre en compte les erreurs du passé sans rester bloqué sur ses échecs.

Garantir la cohésion et la solidarité

Le développement d'un système territorial résilient implique la cohésion de l'ensemble des acteurs pour faire face de manière soudée aux perturbations. Pour cela, il est primordial de construire une solidarité commune, d'instaurer un climat de confiance et de coopération, le tout en totale transparence.

Gouvernance intégrée et partagée

La résilience répond à des enjeux qui dépassent souvent le cadre territorial. Il est nécessaire que la gouvernance et les politiques publiques soient coordonnées et cohérentes aussi bien avec les niveaux supérieurs (national et international) qu'avec les niveaux inférieurs de manière à favoriser une réelle continuité de l'action. La cohérence dans la prise de décisions passe par un regard critique sur les stratégies déjà existantes dans le but que celles-ci convergent dans une direction commune.

Eviter l'ingérable et privilégier la sobriété

Un territoire résilient n'aggrave pas les stress chroniques auxquels il est déjà soumis. Au contraire, celui-ci tente de s'harmoniser avec l'environnement. Dans ce sens, la résilience s'accompagne d'une économie soutenable, inclusive et diversifiée qui tend à développer un nouveau mode économique permettant de protéger les ressources pour pouvoir les mettre aux services des besoins sociaux. Le concept d'économie de la sobriété prend le pas sur celui d'économie productive et extractive. Cependant, la non-aggravation des stress chroniques et la sobriété ne doivent pas se faire au détriment des besoins essentiels de la population du territoire (santé, alimentation, logement, etc.). Une réflexion collective doit être menée sur les besoins essentiels et les moyens de garantir leur préservation, le tout dans une démarche de justice sociale.

La mutabilité urbaine un processus pour fabriquer autrement nos territoires

Anne Durand

France. *Architecte, Docteure en urbanisme et Maître de Conférence Associée à l'ENSA de Paris-la-Villette*



Dans un contexte de crise climatique et de diminution des ressources, il est temps de repenser l'aménagement du territoire souvent caractérisé par une forte consommation des terres. D'ici 2050, 75 % de la population mondiale sera urbaine ce qui représente une augmentation potentielle

de 2,5 milliards de nouveaux citadins. Il est donc impératif de sortir d'une planification linéaire et rigide de l'aménagement territorial et de stimuler l'imagination collective pour développer de nouveaux horizons. C'est ce que propose le concept de mutabilité urbaine défini comme la capacité d'un territoire à accueillir le changement face aux incertitudes. Il invite à remettre le vivant au cœur des réflexions et à tenir en compte l'ensemble des décisionnaires de plus en plus nombreux.

Accueillir le changement et accepter les incertitudes

Pour mettre en œuvre la mutabilité urbaine, il faut premièrement solliciter l'intelligence collective des citoyens, institutions et experts de l'urbanisme. Cela nécessite de se donner les moyens d'échanger sur l'avenir souhaité et de créer un imaginaire commun (ex. organisation d'ateliers collectifs et collaboratifs). C'est le cas des « Plans communautaires d'amélioration de quartier » mis en place au Mexique. Les habitants sont invités à se concerter en assemblées citoyennes pour développer des projets d'aménagement dans leur quartier. Si approbation des autorités, ils en deviennent les commanditaires et obtiennent un financement. L'enjeu est d'améliorer la qualité des espaces publics et des logements tout en impliquant les habitants dans la fabrique des territoires. Ces initiatives ont l'avantage d'être moins coûteuses pour les villes. Depuis 2007, plus de 1500 projets ont vu le jour au Mexique. Cet outil pourrait être également diffusé dans nos pays...

Ensuite, le projet commun doit faire l'objet d'un programme souple constitué de règles qui ne soient pas figées dans des documents d'urbanisme mais réversibles afin de laisser une marge de manœuvre pour permettre aux projets de s'adapter dans le futur. Bien que l'incertitude soit souvent un facteur de stagnation, il faut apprendre à l'intégrer dans les projets.

Développer la mutabilité urbaine passe également par l'expérimentation de différentes formes urbanistiques comme l'urbanisme transitoire, tactique et l'intensification des usages. Durant la pandémie, de nombreux cas d'utilisations originales et temporaires des espaces publics ont montré que ceux-ci pouvaient être multifonctionnels et adaptables.

L'urbanisme transitoire constitue un vaste champ d'exploration vu le nombre d'endroits et de bâtiments désaffectés qui pourraient contribuer à réactiver une vie locale en s'ouvrant à de nouvelles fonctions. C'est notamment le cas du projet « Les Grands Voisins », basé sur le site d'un ancien hôpital fermé dans le 14^e arron-

dissement de Paris. Le site a accueilli des structures d'hébergement d'urgence et a permis la location d'espaces à des associations. Durant une utilisation éphémère de 5 ans, remplie de spontanéité et d'imprévu, le projet a favorisé des rencontres entre usagers et a créé des usages inattendus ouvrant de nouvelles perspectives pour cet éco-quartier parisien.

Dans le même ordre d'idée, l'urbanisme tactique présente un grand intérêt. Il s'agit de transformations temporaires et flexibles pour répondre rapidement aux besoins des citoyens. Cela fait lieu à des expérimentations originales suggérant de possibles changements urbains pérennes. Par exemple, l'installation, sur une friche industrielle, de petites structures démontables et déplaçables pour accueillir des bureaux provisoires.

À Paris, l'intensification des usages se concrétise depuis 2014 dans le projet original « Les cours oasis ». Il consiste à végétaliser les cours de récréation des écoles pour d'une part, Désimpermeabiliser ces surfaces et améliorer la gestion des eaux et d'autre part, créer des îlots de fraîcheur disponibles fréquentés par les habitants de la ville après les heures d'école.

Enfin, la mutabilité urbaine tend à inverser le rapport entre l'économie et l'écologie. Au centre de l'aménagement des villes, les urgences climatiques devraient être davantage considérées que la croissance économique et les biens communs devraient constituer un socle sociétal à préserver et développer prioritairement.

Adaptation des territoires (mobilité, climat, mutations des contextes socio-économiques) - paroles d'acteurs

Quelles perspectives pour les territoires wallons dans l'ère post-covid ?

Bruno Bianchet
*Chercheur de la CPDT
attaché au Centre de
Recherche en Sciences
de la Ville, du Grand Ter-
ritoire et du Milieu rural
(Lepur, Université de Liège)*



Dans le cadre de son programme de travail, la CPDT a été mandatée pour la réalisation d'une expertise pendant le premier semestre 2021 visant à apporter un éclairage sur l'impact de la crise sanitaire sur trois thèmes : la « mobilité des personnes », le « foncier et l'immobilier résidentiels » et « les villes, leurs commerces et leur attractivité ».

Sur la page du colloque 2021 du site de

la CPDT, vous trouverez cette présentation abordant les conclusions de l'expertise. Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter la dernière Lettre de la CPDT (n° 57) dans laquelle nous vous présentons plus amplement ce travail.

Stand up urbanism - urbanisme tactique

Gerben Van den Abbeele
Project Manager, MPact



Sur le terrain, les expériences inspirantes d'urbanisme tactique liées aux enjeux de la mobilité ne manquent pas. Voici quelques projets citoyens bruxellois qui font écho à la citation du philosophe et économiste Philippe Van Parijs : « Ne limitons jamais notre manière de penser à ce qui semble possible au niveau politique ».

Trois projets citoyens audacieux

En 2011, Gerben Van den Abbeele a eu l'idée de remplacer les places de stationnement se trouvant devant son domicile par un parking vélo combiné à un espace de jeux pour enfants. En 2021, la commune a validé l'emplacement du « parking ludic » et l'a pérennisé en installant une infrastructure accompagnée d'une signalétique officielle. Cette action citoyenne n'est pas anodine dans une ville où 75% de l'espace public est dédié à la voiture.

« Cyclo Guerilla » est le projet d'un collectif citoyen qui a pris l'initiative d'aller peindre des pistes cyclables là où les cyclistes se retrouvaient en difficulté à cause d'un défaut manifeste dans l'aménagement de la voirie. Leurs actions n'ont pas attendu l'intervention des autorités pour se déployer et sont parvenues à laisser leur trace protestataire dans l'espace urbain.

Enfin, le projet « cozy24m³ » est une collaboration entre citoyens et pouvoirs publics. L'intention était de travailler directement avec ces derniers pour s'assurer que le projet puisse aboutir. En partant du constat qu'une voiture partagée permet d'économiser trois places de stationnement, une question a été posée : comment utiliserait-on ces places libres ? Le projet a créé des barrières artisanales pour marquer ces emplacements et ouvrir le débat. Au final, l'initiative a permis le développement de plusieurs idées telles que la création d'un espace convivial, d'un skatepark, de bancs multi-usages ou encore d'un potager.

Chaufontaine : une mobilité adaptée pour favoriser la circulation en train, en bus, à pied et à vélo

Dominique Verlainé

Echevin de la commune de Chaufontaine, Inspecteur général chez SPW Mobilité et Infrastructures et Stéphane Poncelet, Responsable du Département « Cadre de vie », Eco-conseiller – Conseiller en mobilité



Dans son plan d'aménagement, la commune de Chaufontaine étudie attentivement l'ensemble des modes de transport afin de les rendre complémentaires les uns avec les autres. La part modale des transports en commun ne cesse d'ailleurs d'être améliorée par une augmentation de l'offre en bus et trains.

En 2020, la Wallonie a lancé l'appel à projets « Communes pilotes Wallonie cyclable » avec l'objectif que la part modale du vélo, dans la région, atteigne au moins 5% à l'horizon 2030. Chaufontaine fait partie des 116 communes sélectionnées et a initié, sur base d'un subside de 750 000 euros, l'aménagement de nouvelles liaisons réservées uniquement à la mobilité active. Le projet vise à inciter les citoyens à utiliser ces voies pour les petits déplacements du quotidien. Dû au succès du projet, des actions de sensibilisation à la mobilité douce et à la sécurité routière ont été entreprises ainsi que la création d'une charte de convivialité reprenant les bons réflexes à avoir en tant que cycliste ou promeneur. Quant aux infrastructures, les pistes cyclables en sites propres ont été équipées d'éclairage photovoltaïque, d'un revêtement spécial pour se différencier des routes dédiées aux voitures, de bancs, d'abris vélos sécurisés, etc.

l'île de Noirmoutier, un territoire résilient et vigilant

Clément Rataud

France. Directeur, Pôle environnement de la communauté de communes de Noirmoutier.



L'île de Noirmoutier s'étend sur un territoire de 48 km² protégé par 30 km de digues. Relativement basse par rapport au niveau d'altimétrie, l'île est régulièrement menacée de submersion marine et se voit contrainte de développer sa propre résilience. Elle fut notamment en 2010 touchée par la tempête Xynthia qui a laissé derrière elle une cinquantaine de morts en Europe.

En 1978, les communes ont eu la volonté de se regrouper pour gérer ensemble les

questions de défense face à la mer. Cela s'est concrétisé par la mutualisation des moyens de l'intercommunalité notamment pour l'entretien et le renforcement des digues mais également par l'acquisition des ouvrages et l'appropriation de la gestion des communes au nom de la protection publique. La stratégie locale de gestion des risques d'inondation, réévaluée tous les six ans, s'établit en trois points : la protection, l'anticipation et l'innovation.

Outre le développement de la protection du territoire, un travail de sensibilisation de la population est effectué pour mettre en place une culture du risque. Des études ont été menées pour mesurer l'impact de cette sensibilisation et ont retenu un élément à la fois positif et dangereux : les habitants ont une grande confiance en la collectivité et la protection des digues mais leur attention face au risque s'en voit diminuée.

Des éléments de planification ont été mis en place comme le « Plan de prévention des risques littoraux » qui est un outil de gestion de l'urbanisme appliqué par l'Etat français. Le niveau de risque des zones constructibles est évalué et des obligations urbanistiques existent dans le but de réduire les risques envers les personnes et les biens. Les diagnostics de vulnérabilité de communes qui propose également une aide pour la réalisation de travaux d'amélioration du bâti.

Les solutions fondées sur la nature pour répondre aux changements climatiques et aux risques naturels

Clémentine Azam

France. Chargée de Programmes « Ecosystèmes », UICN.



Notamment par sa capacité à absorber les émissions de CO₂, la nature tient un rôle majeur dans les stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Depuis 2016, émerge le concept de « Solutions fondées sur la nature » (SFN) que le Congrès mondial de la nature de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) définit ainsi : « Les Solutions fondées sur la Nature sont définies comme les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer les écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ».

L'intérêt de mettre en place des SFN réside dans la durabilité de ces solutions qui, en plus de veiller sur les écosystèmes, ont

l'avantage de relier positivement les humains à la nature et représentent une alternative économiquement viable et durable, souvent moins coûteuse à long terme que des investissements technologiques ou la construction et l'entretien d'infrastructures. Enfin, elles sont un apport de bénéfices multiples pour les territoires en termes de paysages, activités économiques durables et bien-être. Elles sont notamment particulièrement pertinentes en matière de prévention des risques d'inondation.

L'UICN a développé le Standard mondial pour les SFN et produit un guide d'utilisation avec un outil d'auto-évaluation au service des porteurs de projets et financeurs. Il permet d'identifier les initiatives qui relèvent ou non des SFN et d'évaluer leur qualité et pertinence.

S'adapter aux mutations des contextes socio-économiques

Charleroi métropole

Denis Cariat

Responsable du Plan CatCh Turbo, Charleroi Métropole



Le territoire de Charleroi Métropole réunit 30 communes qui travaillent conjointement depuis 2007 sur des projets supra-communaux axés sur la mobilité, l'aménagement du territoire, le tourisme et l'alimentation. Il connaît une dynamique socio-économique paradoxale associée à un haut taux de destructions et de créations d'emplois. Les pertes sont liées essentiellement à une population de travailleurs peu qualifiés habitants à Charleroi tandis que les emplois créés attirent une population plus qualifiée qui ne s'installe pas sur le territoire.

Au vu de ces difficultés, le Plan CATCH (suivi par le Plan CatCh Turbo jusqu'en 2027) vise à augmenter l'attraction du territoire et à accélérer la création d'emplois au sein d'écosystèmes sectoriels en jouant sur différents leviers dont l'augmentation de l'offre en formations nécessaires pour que les habitants puissent prétendre à des emplois plus qualifiés. Le plan, rédigé par un groupe d'experts sur base de 200 interviews d'acteurs du territoire, s'est concentré sur quatre secteurs-clés : l'industrie de pointe, les biotechnologies, le digital et l'aéronautique. Du point de vue de la formation, bien que la ville de Charleroi soit dépourvue d'universités, des extensions d'universités francophones s'y installent progressivement (ULB, UMONS et bientôt UCLouvain).

LA FORMATION CPDT

❖ BILAN DES JOURNÉES COMMUNES AUX CATUS ET AGENTS DU DATU

La réduction de l'artificialisation, la transition vers une mobilité plus durable et l'accès à un logement et à un cadre de vie de qualité dépendent en partie de l'attrait de nos centralités et de leur renforcement. En 2021, la formation de la CPDT s'est centrée sur cette problématique au travers du fil-rouge « centralités et commerces ». Après avoir ébauché, lors du webinaire d'ouverture, les composantes de la centralité et le rôle du commerce dans le renforcement de celle-ci, une visite de la commune de Marche-en-Famenne et une journée de workshops ont permis d'approfondir le sujet grâce à la participation active des CATUS et des agents du SPW-TLPE-DATU. Dans ce point Formation, nous vous présentons le bilan de ces deux journées particulières.

❖ La visite d'une commune de référence : Marche-en-Famenne

La commune de Marche-en-Famenne, dispose de nombreux atouts qui ont retenus l'attention des formateurs de la CPDT. Parmi ceux-ci, une situation géographique centrale dans le territoire wallon, une taille moyenne, une politique volontariste en matière d'aménagement du territoire menée depuis de nombreuses années et encadrée par divers outils, de nombreux projets en cours et à venir... En outre, ses aménagements urbanistiques variés permettaient d'évoquer plusieurs questionnements émanant du public de la Formation CPDT, lequel œuvre sur une grande diversité de territoires.

Vers un langage commun

Pour pallier aux difficultés organisationnelles liées à la pandémie, une visite de terrain en autonomie permettant à chacun de l'effectuer à sa meilleure convenance a été privilégiée. Le parcours, d'une dizaine de kilomètres, a interpellé et questionné les participants sur leur perception du concept de centralité, de son renforcement et de l'émergence de nouveaux enjeux en matière de développement territorial. Chaque participant disposait d'un roadbook didactique, d'une cartographie en ligne et de plusieurs vidéos d'interviews de personnes-ressources.

En introduction du road-book, des notions issues de la recherche de la CPDT « Intensification et requalification des centralités pour lutter contre l'étalement urbain et la dépendance à la voiture » telles que le lieu de référence, le lieu polarisant, le noyau de vie ou périmètre de proximité,

etc. ont été développées par Barbara Le Fort et Bénédicte Dawance (formatrices et chercheuses).

Les praticiens de nos administrations communales et régionales ont pu réagir aux notions de centralités proposées et livrer leur interprétation sur le terrain en répondant à un questionnaire et en partageant des photos d'aménagements marchois estimés être les plus inspirants pour leur propre territoire d'action. Parmi les questions posées : « Décrivez la composante MORPHOLOGIE de cette centralité ? » ou « Citez deux éléments qui constituent une menace de déséquilibre dans le fonctionnement de cette organisation commerciale et en défaveur du renforcement de la centralité. ». Les informations collectées ont nourri la préparation des workshops et sont désormais exploitées par l'équipe de recherche pour construire un vocabulaire partagé par et pour les différents acteurs du territoire.

Créer du lien

Un des objectifs de la visite était de créer du lien entre CATUS et agents du DATU mais aussi de susciter les échanges avec leur CCATM, échevins, collègues des services urbanismes, conseillers en mobilité ou autre matière, etc. Les participants étant accompagnés de collègues, l'occasion s'est prêtée à des débats offrant l'opportunité de dialoguer sur leurs rôles respectifs en matière de renforcement des centralités. D'autres en ont profité pour initier leur famille à l'aménagement du territoire.



Le boulevard urbain, le parc des franciscains et l'aménagement autour de la maison communale ont souvent inspirés les participants (crédit photo ci-dessus : C. Dehombreux). Les retours photos soulignent également des aménagements plus petits : « Espace public aménagé dans une dent creuse inscrite entre la rue Dupont et la rue des Dentellières (création d'un maillage mode doux, d'une ouverture, d'un espace de convivialité plus calme » (crédit photo ci-dessous : I. Leroy)



❖ Des ateliers collaboratifs

En septembre 2021, la Formation a organisé huit workshops réunissant plus de 260 agents communaux et régionaux, accompagnés par les formateurs et les chercheurs de la CPDT, et répartis en sous-groupes géographiques. La création de liens s'est poursuivie lors de ces journées d'échanges

conçues autour d'une vision commune du territoire wallon.

Échanges et partage de valeurs

Les workshops ont été l'opportunité de rencontres et d'échanges de connaissances et pratiques. En revenant sur la journée de visite de Marche-en-Famenne et en ouvrant les perspectives du développement territorial, les exercices de la journée ont également permis des moments de réflexion commune sur des questions concrètes du territoire.

Tant CATUs qu'agents du DATU ont souligné l'intérêt de tels moments pour leur métier. Ces acteurs de terrain - œuvrant à des échelles d'action différentes - sont peu souvent amenés à échanger en dehors de circonstances formelles. Or, l'analyse pertinente de projets territoriaux ou l'élaboration d'outils stratégiques nécessitent de partager un même vocabulaire et de développer une approche convergente et durable.

Concrètement, chaque journée a été organisée autour de deux ateliers pratiques s'articulant autour du renforcement des centralités.

Repenser les pratiques d'aménagement

Le premier atelier (« pEnser & pAnser l'impE/Ansable dans nos pratiques d'aménagement ») a interrogé les pratiques actuelles de développement territorial et d'urbanisme au regard de questions de prévention et de gestion de divers risques menaçant, directement ou non, nos territoires. À travers un exercice de mise en situation, les participants ont été invités à réfléchir ensemble aux incidences sur leurs pratiques, à court, moyen et long termes, de cinq cas de figure plus ou moins catastrophistes (pénurie de matériaux, de phosphore ou de caoutchouc, canicules à répétition, disparition des centres-villes). Des pistes de réflexion ont été lancées : à quelles évolutions s'attendre en termes d'aménagement du territoire ? Comment et avec quel(s) outil(s) les anticiper dès à présent ? Quelle(s) échelle(s) d'action privilégier ? À quels critères être attentif dans les demandes de permis ?

Cette première partie du workshop a souligné l'intérêt d'adapter la tempo-

ralité appliquée aux questions territoriales et a révélé des leviers d'adaptabilité en matière de conception territoriale, d'aménagement et de mise en œuvre de projets, de connaissance, de politique (générale et décisionnelle) et de citoyenneté. Elle a été également l'occasion de revenir sur les intempéries tragiques de juillet dernier et d'amorcer les discussions sur la récurrence annoncée de ces événements.

Réfléchir ensemble

Le second atelier a été co-construit avec la recherche « Intensification et requalification des centralités pour lutter contre l'étalement urbain ». Les chercheurs ont produit pour l'occasion un jeu de cartes reprenant, par grandes familles, une centaine d'indicateurs couramment utilisés dans les outils de planification wallon (SDC, GCU et SOL) en vue de renforcer les centralités.

Sur base de cas d'étude fictifs appliqués à diverses centralités de la commune de Marche-en-Famenne et à partir de propositions d'objectifs de renforcement, les participants ont discuté de manière générale, au travers de leurs pratiques respectives, de la pertinence des indicateurs et de chaque outil de planification en particulier. Ils ont pu également proposer de nouveaux indicateurs.

Pour la recherche, l'exercice a fourni de nombreuses informations sur les métiers des participants et les modalités qu'ils

utilisent pour garantir un renforcement qualitatif des centralités. Il a contribué à dégager des dispositions exemplaires et des recommandations opérationnelles. Pour les acteurs de terrain, on soulignera des discussions à bâtons rompus sur l'opportunité de chaque outil (en fonction des contraintes et objectifs territoriaux) et sur les différents types d'indicateurs selon les ambitions affichées.

Il ressort de ces ateliers une interaction forte entre gestion des risques et renforcement des centralités mais aussi des pistes pour renforcer nos centralités par l'usage d'indicateurs dans les outils existants de l'aménagement du territoire.

Si les objectifs et résultats de ces journées de workshops vous intéressent, nous vous invitons à visionner la courte vidéo disponible sur le site de la CPDT dans la rubrique « vidéos ».

Nous remercions l'ensemble des fonctionnaires communaux et régionaux, les chercheurs, les équipes techniques, ainsi que les témoins et personnes-ressources, qui ont contribué à la construction de la formation de l'année 2021.

